

CONSEIL MUNICIPAL DE BILLEZOIS

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Bâtiments

Ecole :

Réfection de la toiture du bâtiment de stockage de l'école par l'entreprise CHEVALIER 3 634.40 € TTC.
Remplacement de l'ancienne porte de la classe. Validation du devis de l'entreprise EC2F d'un montant de 1 591.12 € TTC

Le maire remercie les élus pour la réalisation de la dalle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré l'inspectrice académique. Une demande a été déposée pour l'octroi de la création d'un demi-poste pour soutenir l'enseignante devant le grand nombre d'élèves (22 élèves).

Les autorisations ne seront plus accordées pour la scolarisation des élèves au RPI de Isserpent-Saint-Etienne-de-Vicq et Saint-Christophe en Bourbonnais.

Garderie : création d'un local WC pour remplacer les WC extérieurs devenus caducs. Validation du devis de l'entreprise BOEUF d'un montant de 4 572.00 € TTC (pose de cloisons et de 2 portes) et validation du devis de la EURL CRETIER d'un montant de 1 038.00 € TTC pour l'installation des WC

Salle polyvalente :

Installation de panneaux de signalisation pour sécuriser les escaliers de la cuisine.

Prévoir le remplacement du frigo caduc.

Mise en instance du projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Voirie

Présentation des travaux supplémentaires à réaliser sur le chemin des Communes et le chemin des Sables. Après étude des devis, validation du devis de l'entreprise ADN d'un montant de 3 423.12 € TTC, qui vient s'ajouter au montant de 12 625.44 € TTC concernant le chemin des Communes.

Le conseil municipal décide que la commune procédera au broyage de l'herbe. Les propriétaires se chargeront d'entretenir les haies sur la hauteur et le dessus le long des fossés et le bas des haies.

Maisons fleuries : présentation des résultats de la commission.

Après l'installation d'un compteur électrique spécialement pour l'école, le compteur du stade est transféré à la communauté de communes Pays de Lapalisse, qui a la compétence sportive des stades du Pays de Lapalisse.

Sivom

Le Maire a demandé aux services du SIVOM et de la DGFIP une modification concernant le règlement des factures de l'eau et de l'assainissement, avec la possibilité pour les redevables de régler les factures en 2 fois ou plus.

Le Maire informe l'assemblée qu'il y aura une augmentation des tarifs du SIVOM sur l'année 2025.

Questions diverses

Le permis de construire de Monsieur DUMAS concernant son élevage de chiens, chemin du Sel, a reçu un avis favorable validé par un arrêté de non opposition.

Le recensement de la population de la commune de Billezois aura lieu en janvier-février 2025. Le Maire recherche un agent recenseur.

Le conseil municipal décide de renouveler les colis de Noël pour les personnes âgées.